

Déclaration liminaire des élèves D3S

« Il y a dans notre fonction publique deux maladies que nous devons régler : déterminisme et corporatisme ».

Ces mots, ce ne sont pas les nôtres. Ce sont ceux d'Emmanuel MACRON, président de la République, qui annonçait le 8 avril 2021 une « grande réforme » de la haute fonction publique.

Cette réforme, nous en partageons les objectifs :

- **Plus de diversité dans le recrutement des hauts-fonctionnaires.** C'est devenu une réalité avec les concours-talents instaurés pour 6 concours de la haute fonction publique, dont celui des DH et des D3S.
- **Une formation décloisonnée, commune à l'ensemble des hauts-fonctionnaires.** Nous avons été les premiers à en bénéficier, à travers des modules « Mentor » dédiés sur la transition énergétique, numérique, et des journées inter-écoles (JETC) avec les élèves administrateurs de l'Etat et administrateurs territoriaux.
- **Plus de mobilité et d'attractivité, avec une gestion des carrières revisitée.** Ce dernier volet de la réforme a donné lieu, dans la FPE, à l'intégration de 13 corps, aux métiers variés, dans un corps unique : celui des administrateurs de l'État.

Mais malheureusement, le troisième volet de cette « grande réforme » se sera arrêté à la haute fonction publique d'État...

À nouveau, ce sont celles et ceux qui s'occupent des publics les plus vulnérables qui ne sont pas pris en compte. Nos secteurs sont déjà en difficulté. En envoyant le signal que les directeurs de ces structures ne seront finalement pas considérés comme des hauts fonctionnaires, le risque que les collègues désertent ces établissements est réel, ce qui aggraverait la situation actuelle.

Alors pourquoi ?

Pourquoi la DGOS s'oppose-t-elle à transposer cette réforme à nos 3 corps de direction ?

Nous avons posé cette question le 10 octobre lors de la réunion avec le cabinet de Stanislas Guerini.

La seule réponse qui nous a été faite est la suivante : « Nous pensons que les métiers DH et D3S sont différents et nous tenons à en préserver les spécificités ».

Cet argument ne tient pas :

L'Ambassadeur de France aux États-Unis, ne fait pas le même métier que le Préfet de la Creuse.

Un sous-directeur à la DGOS ne fait pas le même métier qu'un inspecteur des finances à Bercy.

Et pourtant, toutes et tous sont aujourd'hui dans un corps unique : celui des administrateurs de l'État !

Oserons-nous ajouter qu'un DAM ne fait pas le même métier directeur délégué de site ?

Nous avons aussi constaté parmi les postes de sortie d'école des fonctions très similaires, qui pourraient être proposés indistinctement à des DH ou des D3S. Nous pouvons ajouter qu'au 2 janvier, après avoir partagé deux ans de scolarité, et parfois une période de spécialisation commune, un ex EDH et un ex ED3S rejoindront la même équipe de direction, avec un salaire déjà très asymétrique, et potentiellement, avec le RIFSEEP d'un côté et la PFR de l'autre, des calculs de primes différents, ce qui ajoutera de la complexité dans le mode de fonctionnement des établissements. Cela n'est ni cohérent ni juste.

Nous demandons aux ministres de ne pas céder au corporatisme de quelques-uns.

Nous demandons aux ministres la transposition de la réforme de la haute fonction publique à l'ensemble des corps de direction de la FPH.

En clair, nous leur demandons simplement d'être fidèles à la philosophie d'une réforme qu'ils ont eux-mêmes portés.

Lucie LONCLE DUDA (ED3S 2022-2023)

Lucas MAITROT (ED3S 2023-2024)